

COMMUNE D'ARGONAY	
DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
Séance du 20 décembre 2023 – DEL2023/18	
Date de convocation 13/12/2023	Nombre de Membres en exercice : 9 Présents : 6 - Votants : 7 - Procuration : 1
<u>Étaient présents</u> : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Mélisa THOMAS FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Excusés ou Absents</u> : Arnaud CORIN, Sara KAYA	
<u>Secrétaire de séance</u> : Niels GRENET	
8.2 Action Sociale	

DEL2023/19 (01/01) – Demande d'aide financière

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Monsieur Mamoudou BARRY domicilié à ARGONAY, 65 Allée des Symphorines – Résidence le Chèvrefeuille, sollicite le Président du CCAS afin d'obtenir une aide financière de 222,08€ pour régler la facture du restaurant scolaire de leurs deux enfants du mois de septembre 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir accorder l'aide financière.


Le Conseil d'Administration est informé que Mr BARRY n'ayant pas transmis le justificatif de son coefficient familial auprès du Service Enfance Jeunesse, le tarif maximal a été appliqué. Mr BARRY a fait le nécessaire pour régulariser cette situation. Madame la Vice-Présidente précise qu'il est toujours, à ce jour, en recherche d'emploi.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **ACCORDE** l'aide financière de 222,08 € sollicitée ;
- **DIT** que cette aide financière sera versée directement au titulaire de la créance : Mairie d'Argonay (Service Restauration Scolaire et Périscolaire).

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les
signatures,

La Vice-Présidente du CCAS, Christine DUFOUR	
Le secrétaire, Niels GRENET	